



Tritten Sophie, Savary Daniel

Exportation de sable et de gravier hors canton

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 09.07.24

Transmission au CE : 09.07.24

Dépôt

Selon le plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM), le besoin en sable et gravier au niveau cantonal est couvert par la planification des gravières pour les 25 prochaines années. Ce besoin a été estimé à 3 m³/habitant/an, soit une moyenne d'un peu plus d'un million de mètres cubes par an, ce qui correspond aux volumes de matériaux neufs consommés annuellement dans le canton, soit au total 25 millions de mètres cubes pour ces 25 prochaines années.

D'après ce calcul, cette réserve est donc prévue pour les besoins cantonaux exclusivement, mais le total du volume planifié des secteurs d'exploitation prioritaires dépasse largement cette somme. De plus, le recyclage tend à remplacer en partie l'extraction de matériaux naturels dont la consommation connaît une courbe en baisse depuis plusieurs années.

Partant, outre les variables mentionnées dans le PSEM, y a-t-il une part de la réserve planifiée qui pourrait être destinée à l'exportation hors canton et, si oui, dans quelle proportion ? Toujours dans l'affirmative, est-ce que cette part d'exportation devra être plus importante à l'avenir que maintenant ?

—